



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié par le décret 2006-1458 du 27 novembre 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié par le décret 2016-1084 du 3 août 2016 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU les lignes directrices de gestion académiques 2024-2026 présentées en CSA le 24 février 2025 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;

VU l'avis émis par le collège d'experts compétent à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, réuni le 11 juin 2025 ;

ARRÊTÉ

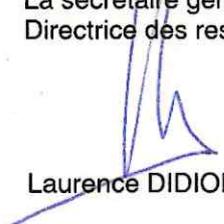
Article 1 : les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal 2^{ème} classe au titre de l'année 2025 :

N°	CIVILITE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	Madame	GIRRARD	Camille	RECTORAT ACADEMIE DE NANCY-METZ Nancy
2	Madame	STREHLEN	Thyphanie	RECTORAT ACADEMIE DE NANCY-METZ Nancy

Article 2 : madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 13 juin 2025

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie adjointe,
Directrice des ressources humaines,


Laurence DIDION